

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 08 décembre 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 8 décembre 2021 à 19 h 30.

Présents	MM.	Jaclin Bégin	Préfet
		Fernand Major	Authier-Nord
		Marcel Roy	Chazel
		Daniel Céleste	Clermont
		Michel Cliche	Clerval
	Mmes	Alain Grégoire	Dupuy
		Valérie Bruneau	Gallichan
		Fanny D.-Rossier	La Reine
		Renée Thiboutot	La Sarre
	M.	Lina Lafrenière	Macamic
		Roger Lévesque	Normétal
		Mme Véronique Aubin	Palmarolle
	MM.	Pierre Godbout	Poularies
		Mmes Ariane Milot-Breton	Rapide-Danseur
	Mmes	Rachel Alarie	Roquemaure
		Diane Provost	St-Lambert
MM. David Goulet		Ste-Germaine-Boulé	
Rémi Morin		Ste-Hélène	
Alain Guillemette		Val Saint-Gilles	
Mme Linda C.-Bédard	Secteur Languedoc		
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Directrice générale adj.:	Mme	Micheline Trudel	
Absents:	MM.	Marcel Cloutier	Authier
		Jacques Ricard	Duparquet
	Mme Diane Provost	St-Lambert	
	M. Michael Otis	Taschereau	

Monsieur Jaclin Bégin préside la présente séance tandis, que monsieur Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 24 novembre 2021;
4. Ratification du procès-verbal du 3 novembre 2021;
5. Affaires en découlant;
6. Rapports et comptes rendus;

7. Information;
8. Administration générale;
9. Développement;
10. Gestion des territoires non organisés;
11. Résolutions diverses;
12. Avis de motion, projet et adoption de règlement;
13. Parole au public;
14. Levée et fermeture de la séance.

21-199

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

21-200

Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 24 novembre 2021.

Ratification du procès-verbal du comité administratif

21-201

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu de ratifier le procès-verbal du comité administratif du 3 novembre 2021.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Comité Vigilance

Information est donnée sur le lancement de l'initiative *La Grande Séduction*, aujourd'hui le 8 décembre.

Assemblée des MRC

Monsieur Normand Lagrange présente les faits saillants de l'assemblée des MRC tenue les 1 et 2 décembre à Québec :

- Rencontre avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, pour échanger sur la vision gouvernementale du rôle des MRC, sur les orientations de la future politique nationale

d'architecture et d'aménagement du territoire, ainsi que sur les dossiers d'habitation.

- Atelier avec les ministres Jonathan Julien et Benoit Charrette sur différents dossiers en matière d'environnement et de l'énergie.
- La Fédération québécoise des municipalités (FQM) a profité de la présence du ministre de la Justice et ministre responsable de la Langue française, de la Laïcité et de la Réforme parlementaire, monsieur Simon Jolin-Barrette, ainsi que du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et ministre responsable de la région de la Mauricie, monsieur Jean Boulet, pour mettre de l'avant des initiatives visant à favoriser la rétention des personnes immigrantes en région et à développer des modèles d'intégration et de vivre-ensemble harmonieux. En effet, les ministres ont profité de leur passage à l'Assemblée des MRC pour annoncer la mise en place du programme *Accueillir en français* par monsieur Simon Jolin-Barrette et du **Prix Ulrick-Chérubin** par monsieur Jean Boulet.
- Monsieur Gilles Bélanger, député d'Orford et adjoint parlementaire du premier ministre du Québec, a entretenu les participants du volet éclair 2 de l'*Opération Internet haute vitesse*, alors que madame Lucie Lecours, ministre déléguée à l'Économie, a partagé sa vision du développement local.

INFORMATIONS

MRC d'Abitibi-Ouest : Calendrier 2022 des séances du comité administratif

Séance du conseil d'administration du 19 janvier 2022 : Élections du préfet ou de la préfète, du préfet suppléant ou de la préfète suppléante et nomination des membres des différents comités

Fédération québécoise des municipalités : Formation offerte aux directeurs généraux et aux directrices générales ainsi qu'aux maires et aux mairesses

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Protocole d'entente – La Grande Séduction

ATTENDU QUE le projet *La Grande Séduction* est né d'un désir de différents acteurs de l'Abitibi-Ouest et du CISSSAT de s'associer afin de pallier au manque de main-d'œuvre dans le milieu de la santé en Abitibi-Ouest;

ATTENDU qu'un protocole d'entente a été préparé, lequel est joint aux présentes;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest s'engage à participer financièrement au projet La Grande Séduction jusqu'à concurrence de soixante mille dollars (60 000 \$), suivant un protocole à intervenir avec la Fondation Jacques Paradis;

ATTENDU QUE les engagements financiers pris par la MRC d'Abitibi-Ouest au protocole d'entente sont pour et au nom de toutes les municipalités et des territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest;

21-202

EN CONSÉQUENCE proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu :

- **D'ENTÉRINER** le protocole d'entente *La Grande Séduction* auquel participent le Comité veille citoyenne d'Abitibi-Ouest, le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, la Fondation Docteur-Jacques-Paradis, le Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Ouest, en partenariat avec la MRC d'Abitibi-Ouest;
- **DE PARTICIPER** au projet jusqu'à concurrence d'une somme de 60 000 \$ pris à même le Fonds Régions Ruralité (FRR-FCE), suivant un protocole d'entente distinct à intervenir entre la Fondation Docteur Jacques Paradis et la MRC d'Abitibi-Ouest à l'intérieur des paramètres définis par le Fonds Régions Ruralité;
- **D'AUTORISER** le préfet, monsieur Jaclin Bégin, à signer pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, le protocole d'entente du projet *La Grande Séduction*;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer le protocole d'entente à établir avec la Fondation Docteur-Jacques-Paradis.

Tenue des séances du conseil d'administration

Échanges afin d'optimiser la tenue des rencontres du conseil d'administration.

Vente pour non-paiement de taxes 2022– Honoraires

21-203

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu :

- **QUE** les honoraires applicables pour la vente pour non-paiement de taxes soient les suivants :

A)	Pour l'ouverture de tout dossier provenant des municipalités ou du Centre de service scolaire Lac-Abitibi, pour toute lettre recommandée ou certifiée, les frais prévus au tarif suivant :	150 \$
B)	En plus des frais prévus en « A) », par dossier compris dans la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes, qui est transmise au Bureau de la publicité foncière, soit la procédure jusqu'au jour de la vente pour non-paiement de taxes, les frais prévus au tarif suivant :	100 \$
C)	Pour chaque certificat d'adjudication :	75 \$
D)	Pour l'exercice d'un droit de retrait pour les frais prévus au Code municipal :	100 \$
E)	De plus, tous les autres frais fixés et déboursés nécessaires à la vente pour non-paiement de taxes seront applicables à chacun des immeubles, tels les frais de poste, les avis publics, les frais de publication, le Bureau de la publicité foncière, les honoraires professionnels pour inscription au Bureau de la publicité foncière et autres.	

- **QUE** les honoraires demeurent à la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest (Fonds d'administration – Partie 1).

Calendrier des séances régulières du conseil d'administration 2022

Le calendrier concernant les séances du conseil d'administration pour l'année 2022 a été envoyé à chacun des conseillers de comté.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil d'administration doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

21-204

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- **QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest pour 2022, qui se tiendront le mercredi et débuteront à 19 h 30 :

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2022	
MOIS	JOURS ET LIEUX (19 h 30)
Janvier	19 (Salle de réunion de la MRC d'Abitibi-Ouest)
Février	16 (Salle de réunion de la MRC d'Abitibi-Ouest)
Mars	16 (Salle de réunion de la MRC d'Abitibi-Ouest)
Avril	20 (Salle de réunion de la MRC d'Abitibi-Ouest)
Mai	18 (Salle de réunion de la MRC d'Abitibi-Ouest)
Juin	15 (Salle de réunion de la MRC d'Abitibi-Ouest)
Juillet	Sur convocation
Août	Sur convocation
Septembre	21 (Salle de réunion de la MRC d'Abitibi-Ouest)
Octobre	26 (Salle de réunion de la MRC d'Abitibi-Ouest)
Novembre	23 (Salle de réunion de la MRC d'Abitibi-Ouest)
Décembre	14 (Salle de réunion de la MRC d'Abitibi-Ouest)

- **QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général.

DÉVELOPPEMENT

Politique de soutien aux entreprises – Mise à jour

21-205

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu d'adopter la mise à jour de la Politique de soutien aux entreprises, dite politique ayant pour objet de déterminer le cadre d'intervention,

les modalités et le processus de traitement des demandes de financement, telle que présentée.

Ladite politique fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

Demande d'aide financière – Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue (EACAT) 2021-2022

21-206

Proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu de déposer le projet *Mise en place d'un réseau de création de valeur pour la filière bioalimentaire*, dit projet territorial présenté par la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre du plan d'action – croissance et accélération économique 2021-2022 de l'EACAT.

Le document fait partie des présentes pour valoir, comme si, ici, au long reproduit.

Fonds québécois d'initiatives sociales– Recommandations

21-207

Proposé par monsieur Pierre Godbout appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'entériner les recommandations du comité d'analyse FQIS concernant les dossiers AO 2021-012 et AO 2021-013.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds Émergence - Recommandation

21-208

Proposé par monsieur Daniel Céleste appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'entériner les recommandations du Comité d'investissement concernant le dossier FEMER202102.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds Transition numérique - Recommandation

21-209

Proposé par monsieur Roger Lévesque appuyé par madame Véronique Aubin et unanimement résolu d'entériner la recommandation du Comité d'investissement concernant le dossier FTN202104.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Stratégies jeunesse en milieu municipal – Appel de projets 2021-2022

21-210

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par madame Fanny D.-Rossier et unanimement résolu :

- **DE DÉPOSER** le projet *Construction d'aires de travail extérieures* dans le cadre de l'appel à projets 2021-2022 de Stratégies jeunesse en milieu municipal;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange à signer toute la documentation pertinente à cet effet.

Carnet du voyageur 2022-2023

21-211 Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu de verser un montant de 2 000 \$ à Tourisme Abitibi-Témiscamingue pour la confection du Carnet du voyageur 2022-2023, un outil d'accueil pour inspirer les visiteurs et les accompagner dans leur découverte de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tourisme Abitibi-Témiscamingue – campagne promotionnelle hivernale

21-212 Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu de contribuer à la campagne promotionnelle hivernale *Quoi faire au Québec*, en collaboration avec Tourisme Abitibi-Témiscamingue, pour un montant maximal de 1 030 \$.

Site web MRCAO tourisme

21-213 Proposé par madame Fanny D.-Rossier, appuyé par madame Renée Thiboutot et unanimement résolu d'accepter l'offre de services de Radium pour les travaux supplémentaires au montant de 1 915 \$, taxes en sus, nécessaires à la réalisation du site web tourisme.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Soumission – Traitement de surface double

21-214 Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'accepter la soumission de la firme Franroc-division de Sintra inc. pour la mise en place d'un traitement de surface double, sur le chemin des 6^e et 7^e rangs, secteur Languedoc.

Le cahier des charges, la soumission déposée, l'ensemble des conditions et obligations contenues au cahier des charges ainsi que la présente résolution valent contrat.

Prévisions budgétaires 2022

ATTENDU QUE les revenus non fonciers s'élèvent à 1 158 500 \$;

ATTENDU QUE le montant de l'évaluation imposable est de 2 328 500 \$ devant servir à l'établissement des revenus fonciers;

ATTENDU QUE la différence entre les revenus et les dépenses représentant un montant de 21 800 \$, dont 10 700 \$ pour la cueillette des matières résiduelles et que, par conséquent, il est nécessaire d'imposer et de prélever les taxes de répartition;

21-215 **EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Fernand Major et unanimement résolu :

- **QUE** les prévisions budgétaires 2022 soient acceptées pour les territoires non organisés Rivière-Ojima et Lac-Duparquet;

- **QU'**une taxe de répartition de 0,48 \$ le 100 \$ d'évaluation imposable soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables dudit territoire.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Demande d'appui – Impacts du projet de loi 103 sur l'aménagement du territoire et la vitalité des régions

- 21-216
- ATTENDU** la résolution 2021-11-11506 de la MRC des Sources demandant au gouvernement du Québec le retrait des modifications prévues aux articles 73 et 75 du projet de Loi 103 en respect des compétences des municipalités sur leur développement local;
- ATTENDU QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest reprend chacun des « ATTENDU»;
- EN CONSÉQUENCE,** proposé par madame Arianne Milot-Breton, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :
- **D'APPUYER** la MRC des Sources;
 - **DE DEMANDER** le retrait des modifications prévues aux articles 73 et 75 du projet de Loi 103 en respect des compétences des municipalités sur leur développement local;
 - **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de profiter de la SNUAT pour proposer un mécanisme visant à renforcer le rôle des schémas d'aménagement et de développement par l'intégration de critères rigoureux de recevabilité des demandes d'exclusion de la zone agricole, laquelle serait la meilleure et la plus susceptible de concourir à la vitalité et la pérennité de la zone et des activités agricoles.

Ministère de la culture et des communications - Entente de développement culturel 2022-2023

- CONSIDÉRANT QUE** l'*Entente de développement culturel* entre le gouvernement du Québec et la MRC d'Abitibi-Ouest vise à mettre en œuvre un partenariat entre ces acteurs majeurs du développement local ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'*Entente de développement culturel* est un outil de concertation dans la planification des besoins, des activités des infrastructures et des moyens financiers ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Ville de La Sarre désire participer à l'entente;
- 21-217
- EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par madame Fanny D.-Rossier et unanimement résolu:
- **D'ACCEPTER** la convention à intervenir entre le ministère de la Culture et des Communications, la MRC d'Abitibi-Ouest et la Ville de La Sarre, concernant le développement culturel pour l'année 2022-2023;

- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds Régions Ruralité pour les engagements de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer l'entente susmentionnée.

Comité de vitalisation territorial – Nomination de M. Michael Otis

21-218

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu de désigner monsieur Michael Otis, à titre de représentant de la municipalité de Taschereau au Comité de vitalisation territorial de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Ouest (CJEO) – Demande de soutien au projet *Jeunes qui ne sont NEEF*

ATTENDU QUE le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a lancé un appel de projets afin de soutenir les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation (*Jeunes qui ne sont NEEF*) dans leur démarche d'intégration au marché du travail;

ATTENDU QU'IL y a entre 100 et 200 jeunes dans cette situation en Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE le CJEO souhaite répondre à cet appel de projets;

21-219

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par madame Véronique Aubin et unanimement résolu d'appuyer le CJEO dans sa demande de projet auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin de soutenir les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation (*Jeunes NEEF*) dans leur démarche d'intégration au marché du travail.

AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

PAROLE AU PUBLIC

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

21-220

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 21 h 45.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 19 janvier 2022

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.